



République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents
Et représentés : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni dans la salle du conseil le mardi 08 avril 2025 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,

Sont présents :

- M. Guillaume REIN, Mme Anne GIRARD (arrivée à 20h34) et Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,
- M. Yann AUDEGOND, M. Jérôme BANHOLZER, M. Thomas FICHTER, M. Patrick MULLER, Mme Amandine ZAUGG et M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Mélanie DEMUTH, qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Marie-Rose BECKENDORFF qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Charlyne SCHLOSSER qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Régine CHAMPVALONT qui n'a pas donné pouvoir,

Secrétaire de séance : M. Vincent STUDER

Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

Délibération 2025-13

8- COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Le document est distribué sur table à chaque conseiller.

M. Guillaume REIN, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2024 dressé par M. Fabien ULMANN, Maire.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à	114.937,34 €
Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à	13.240,83 €
Soit un résultat brut de fonctionnement de	101.696,51 €
Les recettes d'investissement se sont élevées à	0,00 €
Les dépenses d'investissement se sont élevées à	0,00 €
Soit un résultat brut d'investissement de	0,00 €

Monsieur le Maire sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE** acte de la présentation faite.
- **APPROUVE** les résultats tels que résumés ci-dessus.

Pour 9

Contre /

abstention /

Monsieur le Maire réintègre la séance.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Seppois le Haut le 08 avril 2025
Le Maire
Fabien ULMANN

